

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE AUPRÈS DES MÉDIAS CANADIENS ANGLAIS ET
FRANÇAIS**

LOI C-83

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada accueille avec prudence le projet de loi C-83 qui remplacera l'isolement préventif

Ottawa, 16 octobre 2018 – Le Syndicat des agents correctionnels du Canada accueille avec prudence le projet de loi C-83 qui apporte des changements à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui remplacera l'isolement préventif.

Besoin de ressources

« Si on souhaite que le projet de loi C-83 fonctionne, une consultation sérieuse et des ressources seront nécessaires », a précisé d'entrée de jeu, Jason Godin, président national d'UCCO-SACC-CSN. « En tant qu'agents correctionnels, nous souhaitons avoir les bons outils afin d'assurer la sécurité du personnel et des détenus. En ce sens, la loi doit inclure des unités d'interventions structurées, qui seraient utilisées à titre d'outils pour gérer la population carcérale, et assurer la sécurité de tous », a ajouté le président.

Une alternative pour l'isolement disciplinaire

Pour UCCO-SACC-CSN, le projet de loi C-83 ne doit pas sacrifier l'isolement préventif, puisqu'il réussit à dissuader les détenus d'adopter les comportements violents. « Nous devons trouver des sanctions disciplinaires alternatives à l'isolement en nous assurant que les détenus qui adoptent des comportements dangereux et violents assumeront les conséquences de leurs actes. Nous assistons à une hausse des assauts sur les agents et les détenus depuis que Service correctionnel Canada a limité le recours à l'isolement. À titre d'exemple, Jason Godin explique que « le personnel du Regional Psychiatric Centre a subi plus de 100 assauts en 12 mois et qu'il est urgent de régler cette situation ».

Enfin, UCCO-SACC-CSN accueille avec satisfaction l'introduction de scanners corporels pour prévenir la contrebande. « Notre syndicat a lutté pour l'implantation de ces appareils. Nous sommes satisfaits des résultats. Mais nous avons encore besoin de ressources pour gérer les délinquants au comportement à risque, comme le syndicat l'a revendiqué en 2005 pour contrôler les délinquantes dangereuses, revendication qui semble être tombée dans l'oreille d'un sourd », a conclu Jason Godin.

UCCO-SACC-CSN entend étudier plus en profondeur la nouvelle législation.

À propos

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) rassemble plus de 7500 membres, répartis dans cinq grandes régions du Canada : le Pacifique, les

Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique. UCCO-SACC-CSN représente les agentes et agents correctionnels dans 41 établissements fédéraux.

Pour information:
Noémi Desrochers
Communications CSN
noemi.desrochers@csn.qc.ca
514 216-1825